Sous-section 2.—Maladies à déclaration obligatoire et autres statistiques de la santé*

Outre la statistique hospitalière (administrative ou de non-morbidité) étudiée aux pp. 285-296, la statistique nationale de la santé s'étend aux maladies à déclaration obligatoire et à la maladie dans le Service civil. Ces deux sujets sont exposés brièvement ci-dessous.

Maladies à déclaration obligatoire.—Relativement au nombre de nouveaux cas dans tout le pays les principales maladies infectieuses, en 1961, ont été les maladies vénériennes, la scarlatine et l'angine à streptocoques, et l'hépatite infectieuse et sérique.

Une incidence plus haute des maladies vénériennes est survenue au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, ainsi que dans toutes les provinces, sauf à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. A Terre-Neuve, cette incidence a été la plus basse depuis l'entrée de cette province dans la confédération, soit 283 cas ou 61.8 cas pour 100,000. Même si la Colombie-Britannique a enregistré le plus fort nombre de cas, son taux pour 100,000 (238.2) a cependant été inférieur à ceux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et du Manitoba. Parmi les maladies vénériennes à déclarer, la blennorragie a compté pour 87.7 p. 100 de tous les cas du pays et pour 94.5 de ceux de la Colombie-Britannique.

Bien que l'incidence de la scarlatine et de l'angine à streptocoques, par rapport à celle des autres maladies à déclaration obligatoire, se soit maintenue à un haut niveau, les 12,765 cas de 1961 représentaient un recul de 40 p. 100 sur celui de 1960. Toutes les provinces ont accusé une baisse dans le nombre des cas, mais la baisse procentuelle la plus marquée a été enregistrée au Québec. Parmi les provinces, l'Île-du-Prince-Édouard a enregistré le taux le plus élevé (1,284.8), soit plus que 17 fois la moyenne nationale de 70 pour 100,000 habitants.

Les cas d'hépatite infectieuse et sérique ont augmenté de 6,314 en 1960 à 12,381 en 1961. Comparativement aux années précédentes, une hausse a été accusée durant chacune des périodes de quatre semaines de 1961, et cela dans toutes les provinces à divers degrés.

D'un sommet de 3,279 cas en 1960, la dysenterie a baissé de 6.9 p. 100 pour s'établir à 3,053 cas. Ce dernier chiffre s'est réparti assez également entre la dysenterie bacillaire et la classe des dysenteries diverses qui comprend des états comme la diarrhée dysentériforme et la dysenterie hémorragique. On n'a déclaré que 12 cas de dysenterie amibienne, forme assez peu répandue.

En 1961, l'ensemble du pays a également accusé une baisse de l'incidence de la poliomyélite paralytique. Le nombre de cas (189) et le taux pour 100,000 (1) se sont rapprochés des creux atteints en 1957.

17.—Cas de certaines maladies à déclaration obligatoire et taux pour 100,000 habitants, 1958-1961

Nos de la nomenc. internat.	Maladie	Cas				Taux pour 100,000 habitants			
		19581	19591	1960²	19612	19581	1959¹	1960²	19612
044	Brucellose (fièvre ondulan-								
	te) Diarrhée épidémique du	113	120	142	109	0.7	0.8	0.9	0.
764	Diarrhée épidémique du nouveau-né	2	92	72	81	3	0.5	0.7	0
055		66	38	55	93	0.4	0.3	0.3	0. 0.
045, 046, 048	Dysenterie4	1,562	1,416	3,279	3,053	9.2	8.1	18.4	16.
046	amibienne	8	2	4	12	-5	6	6	0.
045	bacillaire	1,553	1,238	2,640	1,479	9.0	7.1	14.8	8.
082.0			15	9	1		0.1	0.1	5
049.0, 042.1, 049.2	Intoxications alimentaires		847	1,216	1,288	3	4.9	10.4	10.

Renvois à la fin du tableau, p. 300.

^{*} Rédigé à la Section de la santé publique, Division de la santé et du bien-être (Bureau fédéral de la statistique).